

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.126

L'An deux Mille Neuf, le 8 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 2 octobre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 2 octobre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. DENIS représenté par Mme DOUMECQ
M. CHABASSE représenté par Mme DUMAS
Mme CIRAUD-LANOUE représentée par M. QUENTIN
Mme PELLET représentée par Mme CHABANEAU

ETAIT ABSENT-EXCUSE : néant

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	33

Mme BARRAUD DUCHERON a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL 2008 ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Mme FAUQUET-MOLL

VOTE : UNANIMITE

Un arrêté interministériel en date du 16 Décembre 1983 fixe les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des collectivités locales.

En application de l'arrêté précité, cette indemnité est calculée en prenant pour base la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférente aux trois derniers exercices 2005, 2006 et 2007.

Le résultat du décompte, établi par le Receveur Municipal, fait ressortir que pour l'année 2008, l'indemnité totale pourrait être de 4 995,05 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'allouer une indemnité de conseil pour l'année 2008 :

* Pour la période du 01/01 au 31/12/2008 à Monsieur BRANGER Gérard pour un montant de 4 995,05 €

Il est précisé que cette indemnité fait l'objet de cotisations : *1 % Solidarité/CSG & RDS*

- d'imputer la dépense correspondante au compte 6225-0203 du Budget communal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 octobre 2009

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN



Royan, le 6 avril 2009


TRÉSOR PUBLIC
Trésorerie de Royan
108 Bd De Lattre De Tassigny
17200 ROYAN

Monsieur le Maire
de ROYAN

OBJET : Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser pour mandatement sur un prochain bordereau, le décompte de l'indemnité de conseil de l'exercice 2008. Ce décompte est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma parfaite considération.

Gérard BRANGER




MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

ROYAN

INDEMNITÉ DE CONSEIL ANNÉE 2008

Gestion de 360 jours
(voir calcul sur état liquidatif ci-joint)

Montant des dépenses exercice:	2005	44 238 760,24
Montant des dépenses exercice:	2006	43 410 541,83
Montant des dépenses exercice:	2007	52 369 303,00

Total 140 018 605,07 €

Moyenne annuelle **46 672 868,00 €**

Décompte de l'indemnité sur une gestion de 12 mois

3 pour 1000 sur les 7 622,45 premiers euros	22,87
2 pour 1000 sur les 22 867,35 euros suivants	45,73
1,5 pour 1000 sur les 30 489,80 euros suivants	45,73
1 pour 1000 sur les 60 979,61 euros suivants	60,98
0,75 pour 1000 sur les 106 714,31 euros suivants	80,04
0,50 pour 1000 sur les 152 449,02 euros suivants	76,22
0,25 pour 1000 sur les 228 673,53 euros suivants	57,17
0,10 pour 1000 sur toutes les sommes excédant 609 796,07euros	4 606,31

Total 4 995,05 €

Taux de l'indemnité: 100% (Gestion de 360 jours) - soit : 4 995,05 €

4 995,05 €

Indemnité de budget : 0,00 €

Certifié exact.

ROYAN le, 06/04/2009

Le Trésorier municipal,
Gérard BRANGER



ETAT LIQUIDATIF

ROYAN

COMPTABLE PAYEUR

Trésorerie de Royan
108 Bd De Lattre De Tassigny
17200 ROYAN

Objet de la dépense:

Indemnité de conseil	2008	
Taux de l'indemnité	100%	4 995,05
Indemnité de confection budget		0,00
Montant brut		4 995,05 €

CRÉANCIER

Gérard BRANGER
Trésorier Principal de Royan
30004 - 00828 - 00002409536 - 76
BNPPARB ROYAN (00313)

A précompter:

C.S.G.	2,40%	+	5,10%	363,38
R.D.S.	0,50%			24,22
1% solidarité				0,00
Montant net				4 607,45 €

Indemnité versée au titre de l'année 2008
perçue après service fait sur la base des moyennes N-1 N-2 N-3
Arrêté à la somme de:

Quatre mille six cent sept Euros et quarante-cinq Cents

ROYAN , le 06/04/2009

Signature et cachet

Pièces justificatives de la dépense :
Délibération du 0 janvier 1900
Joint au mandat n° du
Exercice: